



**Direction
Territoriale
Centre
Bourgogne**

Déclaration préalable au CLHSCT

Dijon le 25 mai 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CLHSCT,

Monsieur le Directeur la CFDT redemande que les points pour avis, hormis l'approbation du PV, soient présentés pour information avant consultation.

La CFDT malgré ses nombreuses alertes, souhaite que les conditions de travail réglementaires en Hygiène et Sécurité soient appliquées au sein du territoire de votre Direction.

Malgré votre volonté de dialogue social, les conditions de « terrain » ne sont pas toujours respectées malgré les différents rappels.

Exemples :

- Plannings communs et accessibles de tous,
- Transmission de consignes, plannings, sans savoir si le récipiendaire en a eu connaissance.
- Des moyens pour l'astreinte,
- Que les travaux des groupes de travail soient écoutés et compris avec les conséquences induites
- 42 quai d'Epizy, barrage de Larrey, barrages manuels...
- Souffrance des agents administratifs, exemples parmi tant d'autres...

Les agents doivent pouvoir travailler dans des conditions décentes. Si tel n'est pas le cas nous serions obligés de passer à l'étape du CHSCT central, voire de saisir la justice en cas de drame.

Nous vous remercions de votre attention.

Vos élus CLHSCT CFDT DTGB.



VOIES
NAVIGABLES
DE FRANCE

**VOUS HÉSITEZ
ENCORE ?**

CONTACTEZ-NOUS !

- Par mail : cfdt@vnf.fr
- Par téléphone : 06 07 69 30 65
- Sur notre site web : www.elections-vnf.fr